

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du Vendredi 03 Juillet 2020

*Présents :*

Mmes CALBRY Lydie, BEURAIN Nathalie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie  
MM. ABRAHAM Miguel, BECRET Christian, CARON Etienne, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste,  
SAINT-SANS Christian, TOMKOW Bernard

*Secrétaire de séance :*

M. DUMONT Baptiste

---

La séance est ouverte à 20h30, sous la présidence de M. SAINT-SANS Christian, doyen de l'assemblée, qui après appel, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

Mmes et MM. ABRAHAM Miguel, CARON Etienne, BEURAIN Nathalie, TOMKOW Annie, CALBRY Lydie, TOMKOW Bernard, SAINT-SANS Christian, DERAS Thierry, DUMONT Baptiste, BECRET Christian.

### **1. ELECTION DU MAIRE.**

M. DUMONT Baptiste est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (art. L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2121-7 et 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), déclare que les conseillers étant tous présents, la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, est remplie.

MM. BOUTEILLER André et LEMAITRE François sont désignés comme assesseurs.

Le président demande quels sont parmi les conseillers les candidats au poste de maire.

Mme BEURAIN Nathalie, M. BECRET Christian et M. TOMKOW Bernard sont candidats.

Il est procédé au vote à bulletin secret. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne disposée à cet effet.

### **Premier tour de scrutin.**

Le dépouillement du vote par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

- nombre de suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme BEURAIN Nathalie : deux (2) voix
- M. BECRET Christian : deux (2) voix
- M. TOMKOW Bernard : sept (7) voix

M. TOMKOW Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

M. TOMKOW Bernard, élu Maire, prend la présidence.

## **2. DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.**

M. TOMKOW Bernard explique que le nombre de Dampierrois étant passé au-dessous de 500 habitants, le conseil municipal a vu son nombre de conseillers diminuer pour passer de 15 à 11 membres. De plus les finances communales ne pourraient supporter les frais d'un troisième adjoint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal a décidé d'arrêter le nombre d'adjoints à DEUX.

## **3. ELECTION DES DEUX ADJOINTS.**

### **3.1. Election du 1<sup>er</sup> adjoint.**

Après appel à candidature, M. SAINT-SANS Christian se propose pour le poste de 1<sup>er</sup> adjoint. Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. TOMKOW Bernard, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

### **Premier tour de scrutin.**

Le dépouillement du vote par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 4
- nombre de suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 6

A obtenu :

M. SAINT-SANS Christian : sept (7) voix .

M. SAINT-SANS Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

### 3.2. Election du second adjoint.

Après appel à candidature, M. BECRET Christian se propose pour le poste de second adjoint. Il a été procédé, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. TOMKOW Bernard, élu Maire, à l'élection du second adjoint.

#### **Premier tour de scrutin.**

Le dépouillement du vote par les assesseurs a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu :

M. BECRET Christian : dix (10) voix.

M. BECRET Christian ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second Adjoint et a été immédiatement installé.

#### **4. VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.**

Après l'élection du Maire et des Adjointes, M. TOMKOW propose au conseil municipal de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjointes, selon les dispositions des articles L.2123-23 et 2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant maximal des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

#### **5. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire tout ou partie des attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT. Ces délégations sont accordées au maire pour la durée de son mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde ces délégations au maire.

#### **6. DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS.**

Le maire est seul chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints.

## **7. ELECTIONS DES DELEGUES DES SYNDICATS.**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que ces différentes élections se fassent à main levée.

- Délégués du SIAEPA de la Béthune (Syndicat des Eaux et Assainissement de la Béthune) :
  - M. SAINT-SANS Christian : titulaire
  - M. DERAS Thierry : titulaire
  - M. CARON Etienne : suppléant
  
- Délégués du SIEBAVV base de la Varenne :
  - M. SAINT-SANS Christian : titulaire
  - Mme TOMKOW Annie : titulaire
  - M. ABRAHAM Miguel : suppléant
  
- Délégués du CLE du SDE (Commission locale d'énergie du Syndicat départemental d'énergie) :
  - M. ABRAHMA Miguel : titulaire
  - M. DUMONT Baptiste : suppléant
  
- Délégués du SIVOSDEM (Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Dampierre-Saint-Nicolas et Meulers) :
  - M. SAINT-SANS Christian
  - M. BECRET Christian
  - M. ABRAHAM Miguel
  - Mme BEAURAIN Nathalie
  - Mme CALBRY Lydie
  
- Délégués à la CCFT (Communauté de communes de Falaise du Talou) :

Les délégués sont désignés de droit dans l'ordre du tableau :

  - M. TOMKOW Bernard, maire
  - M. SAINT-SANS, 1<sup>er</sup> adjoint
  
- Délégués du SIBV (Syndicat intercommunal des Bassins Versants) :
  - M. CARON Etienne : titulaire
  - M. DERAS Thierry : suppléant

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h22.

Le secrétaire de séance,

Le maire,

M. DUMONT Baptiste

M. TOMKOW Bernard